

## SÉANCE ORDINAIRE DU 17 NOVEMBRE 2014

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 17 novembre 2014, aux lieu et heure ordinaires, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

### Présences :

Les conseillers MM. Claude Beaudoin, François Séguin, Robert A. Laurence, Rénald Gabriele, Gabriel Parent, Paul M. Normand et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

### Absence motivée :

La conseillère M<sup>me</sup> Céline Chartier.

### Sont également présents :

Le directeur général M. Martin Houde et la greffière adjointe M<sup>me</sup> Mélissa Côté agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

## 14-11-1132 **Ordre du jour**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 17 novembre 2014 soit et il est, par les présentes, adopté en y retirant le point suivant :

- 7.1 Service des finances et de la trésorerie / Embauche à titre régulier /  
Commis aux comptes à payer

L'ordre du jour se lit donc comme suit :

*Minute de réflexion*

*Présences*

### **1. Adoption de l'ordre du jour**

### **2. Adoption des procès-verbaux**

- 2.1 Assemblée publique de consultation et séance ordinaire du  
3 novembre 2014

### **3. Période de questions**

### **4. Affaires du Conseil**

- 4.2 Club Optimiste Vaudreuil-Dorion / Soirée « Accord mets et vins » 2014 /  
Achat de billets
- 4.5 Déclaration des intérêts pécuniaires des élus
- 4.7 Club des aînés associés de Vaudreuil-Dorion / Dîner de Noël 2014 /  
Achat de billets
- 4.8 Calendrier des séances du Conseil pour l'année 2015
- 4.9 Fondation « Un Noël pour tous » / Souper-bénéfice 2014 / Aide financière
- 4.13 Musée régional de Vaudreuil-Soulanges / Souper de Noël 2014 /  
Achat de billets
- 4.16 Fondation de la Maison de soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges /  
Campagne de poinsettias 2014 / Aide financière
- 4.17 Maison Trestler / Concert spécial Noël 2014 / Achat de billets

- 5. Greffe et affaires juridiques**
  - 5.3 Règlement d'emprunt n° 1605-01 / Augmentation de la dépense et de l'emprunt / Construction, mise à niveau et agrandissement de l'usine d'épuration ainsi que les travaux connexes / Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement
  - 5.4 Procès-verbal de correction / Règlement n° 1275-138 / Modification des usages sur l'avenue André-Chartrand
  - 5.5 Règlement hors cour / Réclamation / Refoulement d'égout / 180, rue Brown
  - 5.6 Ratification / Adjudication de contrat / Achat regroupé / Centre de services partagés du Québec / Destruction sur place de documents confidentiels
  - 5.7 Procès-verbal de correction / Règlement n° 1275-218 / Modification / Constructions et usages autorisés / Zone A-827 / Secteur du Domaine-en-haut au bout des rues du Canari et des Alouettes
- 6. Finances et trésorerie**
  - 6.1 Dépôt de la liste des comptes – échéance du 31 octobre 2014
  - 6.2 Émission d'obligations / Résolution d'adjudication
  - 6.3 Émission d'obligations / Résolution de concordance
  - 6.4 Émission d'obligations / Résolution de courte échéance
- 7. Ressources humaines**
  - 7.2 Service des travaux publics / Prolongation / Affectation temporaire / Contremaître de soutien
  - 7.3 Service des travaux publics / Unité – Parcs et espaces verts / Prolongation d'embauche / Journalière étudiante
- 8. Communications**
- 9. Informatique et géomatique**
  - 9.1 Renouvellement du contrat de service de PG Solutions pour l'année 2015
- 10. Arts et culture**
- 11. Loisirs et vie communautaire**
  - 11.1 Programme d'accompagnement en loisirs pour les personnes handicapées / Animation Jeunesse / Aide financière 2014
- 12. Protection publique**
  - 12.1 Mérite MMQ en gestion des risques / Ville lauréate du 1<sup>er</sup> prix / Acquisition / Valise de commandement / IvSoft Solutions
- 13. Travaux publics**
  - 13.1 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-14-42 / Fourniture d'eau potable embouteillée en situation particulière et en situation d'urgence
  - 13.2 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-14-28 / Services de contrôle des animaux
  - 13.3 Prolongation de contrat / Appel d'offres n° 401-110-12-33 / Services de sciage de bordures et trottoirs en béton pour entrées charretières
  - 13.4 Prolongation de contrat / Appel d'offres n° 401-110-12-17 / Services en arboriculture
  - 13.5 Prolongation de contrat / Appel d'offres n° 401-110-12-15 / Location de tracteurs avec opérateur (code 0660) équipés de faucheuses
  - 13.6 Prolongation de contrat / Appel d'offres n° 401-110-12-18 / Réfection de bordures, trottoirs et revêtement de chaussée
  - 13.7 Prolongation de contrat / Appel d'offres n° 401-110-12-10 / Services d'un électricien

- 13.8 Prolongation de contrat / Appel d'offres n° 401-110-11-03 / Coupe de gazon des parcs et espaces verts
- 13.9 Prolongation de contrat / Appel d'offres n° 401-110-13-20 / Location de machineries lourdes avec opérateur pour l'entretien des routes non asphaltées
- 13.10 Prolongation de contrat / Appel d'offres n° 401-110-13-06 / Location de balais de rue avec opérateur et d'un camion-citerne avec opérateur
- 13.11 Prolongation de contrat / Appel d'offres n° 401-110-13-16 / Services d'inspection et d'entretien du réseau de distribution d'eau potable
- 14. Eaux**
  - 14.1 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-14-29 / Assurance chantier / Agrandissement et mise à niveau de l'usine d'épuration
  - 14.2 Ratification / Adjudication de contrat / Achat regroupé / UMQ / Fourniture de produit chimique Pass-10 pour l'année 2015
- 15. Services techniques**
  - 15.1 Ordre de changement n° 2 / Appel d'offres n° 401-110-14-24 / Entrepreneur général / Aménagement du parc de la Paix – phase 2
- 16. Urbanisme**
  - 16.3 Report de l'étude / Dérogation mineure / 600, avenue Saint-Charles / Enseignes / Lot 2 824 929 / Zone C2-306 / CCU n° 14-10-162
- 17. Environnement**
- 18. Réglementation**
  - 18.1 Adoption / Règlement n° 1694-01 / Règlement modifiant le Règlement de stationnement (RMH 330)
  - 18.2 Adoption / Règlement n° 1270-48 / Modification / Affectation du sol / Secteur au sud de la rue Henry-Ford entre l'avenue Marier et la route Harwood
  - 18.3 Adoption / Règlement n° 1275-219 / Agrandissement de la zone H1-660 / Intégration des nouvelles zones H1-681, H1-682, H1-683, H1-684 et H1-685 et des grilles des usages et normes / Secteur au sud de la rue Henry-Ford entre l'avenue Marier et la route Harwood
  - 18.4 Adoption de projet / Règlement n° 1273-07 / Lotissement / Modification / Opérations cadastrales / Exclusions / Paiement et cession de terrains pour fins de parcs, terrains de jeux ou espaces naturels
  - 18.5 Avis de motion / Règlement n° 1273-07 / Lotissement / Modification / Opérations cadastrales / Exclusions / Paiement et cession de terrains pour fins de parcs, terrains de jeux ou espaces naturels
- 19. Direction générale**
  - 19.1 Autorisation de la direction générale
- 20. Période de questions – Élus**
- 21. Période de questions – Assistance**
- 22. Levée de la séance**

« ADOPTÉE »

**14-11-1133 Adoption des procès-verbaux**

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
ET RÉSOLU unanimement

QUE le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation et celui de la séance ordinaire du 3 novembre 2014 soient et ils sont, par les présentes adoptés, le tout en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

« ADOPTÉE »

**14-11-1134 Période de questions**

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

M. Pierre Larivière dépose une pétition contenant 129 signatures à l'égard du projet Havre du lac à Vaudreuil-Dorion.

**14-11-1135 Club Optimiste Vaudreuil-Dorion / Soirée « Accord mets et vins » 2014 / Achat de billets**

CONSIDÉRANT l'invitation à assister à la soirée « Accord mets et vins » organisée par le Club Optimiste Vaudreuil-Dorion;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'achat de 4 billets au montant de 60 \$ chacun, plus les taxes applicables le cas échéant, pour la soirée « Accord mets et vins » organisée par le Club Optimiste Vaudreuil-Dorion qui se tiendra le 22 novembre 2014;

QUE soient autorisés à y participer les membres du Conseil municipal qui le souhaitent;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**14-11-1136 Déclaration des intérêts pécuniaires des élus**

Le maire M. Guy Pilon, les conseillers M<sup>me</sup> Céline Chartier et MM. Claude Beaudoin, François Séguin, Robert A. Laurence, Rénauld Gabriele, Gabriel Parent, Paul M. Normand et Paul Dumoulin déposent une déclaration de leurs intérêts pécuniaires conformément aux dispositions des articles 357 et 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

**14-11-1137 Club des aînés associés de Vaudreuil-Dorion / Dîner de Noël 2014 / Achat de billets**

CONSIDÉRANT l'invitation à participer au dîner de Noël du Club des aînés associés de Vaudreuil-Dorion;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele  
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'achat de 10 billets au montant de 25 \$ chacun, plus les taxes applicables le cas échéant, pour le dîner de Noël du Club des aînés associés de Vaudreuil-Dorion qui se tiendra le 17 décembre 2014;

QUE soient autorisés à y participer les membres du Conseil municipal qui le souhaitent;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**14-11-1138 Calendrier des séances du Conseil pour l'année 2015**

CONSIDÉRANT l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* prévoyant l'adoption du calendrier des séances du Conseil;

CONSIDÉRANT le Règlement concernant les procédures des séances du Conseil (Règlement n° 1000) en vigueur;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE les séances ordinaires du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion, pour l'année 2015, soient tenues en la salle du Conseil de l'hôtel de ville à 19 h 30 aux jours suivants :

- |              |            |                |               |
|--------------|------------|----------------|---------------|
| - 19 janvier | - 7 avril  | - 15 juin      | - 5 octobre   |
| - 2 février  | - 20 avril | - 6 juillet    | - 19 octobre  |
| - 16 février | - 4 mai    | - 10 août      | - 2 novembre  |
| - 2 mars     | - 19 mai   | - 8 septembre  | - 16 novembre |
| - 16 mars    | - 1 juin   | - 21 septembre | - 7 décembre  |

« ADOPTÉE »

**14-11-1139 Fondation « Un Noël pour tous » / Souper-bénéfice 2014 / Aide financière**

CONSIDÉRANT l'invitation à assister au souper-bénéfice organisé par la Fondation « Un Noël pour tous »;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QU'un montant de 1 000 \$ soit versé à la Fondation « Un Noël pour tous » à titre d'aide financière dans le cadre de son souper-bénéfice qui se tiendra le 26 novembre 2014;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**14-11-1140 Musée régional de Vaudreuil-Soulanges / Souper de Noël 2014 / Achat de billets**

CONSIDÉRANT l'invitation à participer au souper de Noël organisé par le Musée régional de Vaudreuil-Soulanges;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'achat de 4 billets au montant de 35 \$ chacun, plus les taxes applicables le cas échéant, pour le souper de Noël organisé par le Musée régional de Vaudreuil-Soulanges qui se tiendra le 10 décembre 2014;

QUE soient autorisés à y participer les membres du Conseil municipal qui le souhaitent;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**14-11-1141 Fondation de la Maison de soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges / Campagne de poinsettias 2014 / Aide financière**

En conformité avec l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le conseiller M. Paul M. Normand s'abstient de participer aux délibérations du Conseil sur cette question.

CONSIDÉRANT une demande d'aide financière formulée par la Fondation de la Maison de soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges dans le cadre de sa campagne annuelle de poinsettias;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit autorisé, dans le cadre de la campagne de poinsettias 2014 au profit de la Maison de soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges, l'achat de 10 poinsettias au prix unitaire de 25 \$ chacun;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**14-11-1142 Maison Trestler / Concert spécial Noël 2014 / Achat de billets**

CONSIDÉRANT l'invitation à assister au concert spécial Noël 2014 organisé par la Maison Trestler;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'achat de 5 billets mécènes au montant de 150 \$ chacun, plus les taxes applicables le cas échéant, pour le concert spécial Noël 2014 de la Maison Trestler qui se tiendra le 4 décembre 2014 à l'église Saint-Michel de Vaudreuil;

QUE soient autorisés à y participer les membres du Conseil municipal qui le souhaitent;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**14-11-1143 Règlement d'emprunt n° 1605-01 / Augmentation de la dépense et de l'emprunt / Construction, mise à niveau et agrandissement de l'usine d'épuration ainsi que les travaux connexes / Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement**

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la greffière adjointe dépose copie du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement tenue le 10 novembre 2014 pour le Règlement n° 1605-01 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement n° 1605 afin d'augmenter le montant de la dépense et de l'emprunt d'un montant additionnel de vingt et un millions deux cent mille dollars (21 200 000 \$) »

CONSIDÉRANT que le nombre de personnes habiles à voter lors du scrutin référendaire était de 21 629;

CONSIDÉRANT que le nombre requis de signatures pour la tenue d'un scrutin référendaire était de 540;

CONSIDÉRANT qu'une seule personne a signé le registre;

PAR CONSÉQUENT, le Règlement n° 1605-01 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

**14-11-1144 Procès-verbal de correction / Règlement n° 1275-138 / Modification des usages sur l'avenue André-Chartrand**

CONSIDÉRANT que le Conseil a adopté, le 7 septembre 2010, le Règlement n°1275-138 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin :

- de soustraire les lots 4 150 902 et 3 785 195 des zones H3-446 et H3-445 respectivement et de les inclure aux zones H1-453 et H1-425
- de créer une nouvelle grille des usages et normes pour la zone H3-628 afin d'autoriser l'habitation multifamiliale isolée d'un maximum de 16 logements
- de créer une nouvelle grille des usages et normes pour les zones H3-445, H3-446, H3-631 et H3-657 afin d'autoriser l'habitation multifamiliale de huit (8) à seize (16) logements »

CONSIDÉRANT qu'une erreur matérielle s'est produite au moment de la confection du règlement dans la grille des usages et normes de la zone H3-628;

CONSIDÉRANT le procès-verbal de correction donné par le greffier le 3 novembre 2014 afin de corriger ladite erreur;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit ratifié le procès-verbal de correction du Règlement n° 1275-138 donné par le greffier le 3 novembre 2014.

« ADOPTÉE »

**14-11-1145 Règlement hors cour / Réclamation / Refoulement d'égout / 180, rue Brown**

CONSIDÉRANT la réclamation d'Intact Assurance pour un montant de 2 100 \$ pour des dommages survenus à la suite d'un refoulement d'égout au 180, rue Brown, le 1<sup>er</sup> septembre 2014;

CONSIDÉRANT la recommandation datée du 30 octobre 2014 de M. Olivier Van Neste, directeur du Service des travaux publics, à l'effet de régler hors cour la réclamation en assumant la totalité des dommages encourus;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte de rembourser le montant total de la réclamation, soit 2 100 \$, plus un montant de 500 \$ représentant la franchise de l'assurée, le tout conditionnellement à la signature, par la requérante et son assurée, d'un reçu-quittance;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**14-11-1146 Ratification / Adjudication de contrat / Achat regroupé / Centre de services partagés du Québec / Destruction sur place de documents confidentiels**

CONSIDÉRANT la résolution 14-04-398 adoptée le 22 avril 2014 par laquelle la Ville mandatait le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) de procéder, en son nom, à une demande de soumissions pour un achat regroupé pour les services de destruction sur place de documents confidentiels;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'ouverture et l'analyse des soumissions, le CSPQ a adjugé à Iron Mountain le contrat pour les services de destruction sur place de documents confidentiels pour la section Montérégie;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele  
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville ratifie l'adjudication du contrat à Iron Mountain pour les services de destruction sur place de documents confidentiels, et ce, pour un montant unitaire de 25 \$, taxes applicables non comprises, lequel montant correspond à la facturation minimale par collecte;

QUE le greffier, ou toute personne de qui il relève, soit autorisé à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant aux services de destruction sur place des documents confidentiels pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2014 au 31 octobre 2017 jusqu'à concurrence du montant budgété;

Certificat de crédits suffisants émis et budgets 2015, 2016 et 2017.

« ADOPTÉE »

**14-11-1147 Procès-verbal de correction / Règlement n° 1275-218 / Modification / Constructions et usages autorisés / Zone A-827 / Secteur du Domaine-en-haut au bout des rues du Canari et des Alouettes**

CONSIDÉRANT que le Conseil a adopté, le 3 novembre 2014, le Règlement n°1275-218 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin de modifier les constructions et les usages autorisés dans la zone A-827 »

CONSIDÉRANT qu'une erreur matérielle s'est produite au moment de la confection du règlement;

CONSIDÉRANT le procès-verbal de correction donné par le greffier le 6 novembre 2014 afin de corriger ladite erreur;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence  
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit ratifié le procès-verbal de correction du Règlement n° 1275-218 donné par le greffier le 6 novembre 2014.

« ADOPTÉE »

**14-11-1148 Dépôt de la liste des comptes – échéance du 31 octobre 2014**

Le Conseil municipal prend acte du dépôt de la liste des comptes payés en date du 31 octobre 2014 totalisant un montant de 8 374 321,14 \$.

**14-11-1149 Émission d'obligations / Résolution d'adjudication**

ATTENDU QUE, conformément aux Règlements d'emprunt n<sup>os</sup> 1085(1085-1), 1110, 1112, 1115, 1134, 1459, 1515, 1516, 1517, 1525, 1684 et 1646, la Ville de Vaudreuil-Dorion souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Ville de Vaudreuil-Dorion a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 2 décembre 2014, au montant de 4 979 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de cette demande, la Ville de Vaudreuil-Dorion a reçu les soumissions détaillées ci-dessous :



Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc. FIN-XO Valeurs mobilières inc.	98,43200	351 000 \$	1,40000 %	2015	2,60795 %
		361 000 \$	1,55000 %	2016	
		370 000 \$	1,85000 %	2017	
		381 000 \$	2,05000 %	2018	
		3 516 000 \$	2,30000 %	2019	
Financière Banque Nationale inc.	98,61400	351 000 \$	1,40000 %	2015	2,61259 %
		361 000 \$	1,60000 %	2016	
		370 000 \$	1,85000 %	2017	
		381 000 \$	2,15000 %	2018	
		3 516 000 \$	2,35000 %	2019	
Mackie Research Capital Corporation	99,14200	351 000 \$	1,40000 %	2015	2,61385 %
		361 000 \$	1,60000 %	2016	
		370 000 \$	1,90000 %	2017	
		381 000 \$	2,25000 %	2018	
		3 516 000 \$	2,50000 %	2019	
Valeurs mobilières Desjardins inc.	98,57400	351 000 \$	1,40000 %	2015	2,62267 %
		361 000 \$	1,60000 %	2016	
		370 000 \$	1,85000 %	2017	
		381 000 \$	2,15000 %	2018	
		3 516 000 \$	2,35000 %	2019	
Marchés mondiaux CIBC inc.	98,68900	351 000 \$	1,40000 %	2015	2,63780 %
		361 000 \$	1,60000 %	2016	
		370 000 \$	1,90000 %	2017	
		381 000 \$	2,15000 %	2018	
		3 516 000 \$	2,40000 %	2019	

ATTENDU QUE l'offre provenant de Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc. s'est avérée la plus avantageuse;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU unanimement

QUE l'émission d'obligations au montant de 4 979 000 \$ de la Ville de Vaudreuil-Dorion soit adjugée à Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc.;

QUE demande soit faite à cette dernière de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE le maire et le trésorier soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation et qu'à cet effet le Conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises ».

« ADOPTÉE »

## 14-11-1150 Émission d'obligations / Résolution de concordance

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Vaudreuil-Dorion souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 4 979 000 \$ :

Règlements d'emprunt n <sup>os</sup>	Pour un montant de \$
1085(1085-1)	219 000 \$
1110	94 270 \$
1112	104 011 \$
1115	93 838 \$
1134	43 000 \$
1459	562 747 \$
1515	458 461 \$
1516	404 836 \$
1517	830 798 \$
1525	1 095 200 \$
1684	78 739 \$
1646	994 100 \$

ATTENDU QUE, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
ET RÉSOLU unanimement

QUE les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 4 979 000 \$;

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 2 décembre 2014;

QUE ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation et qu'à cet effet, le Conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destinée aux entreprises »;

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante :

Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges  
455, avenue Saint-Charles  
Vaudreuil-Dorion (Québec) J7V 2N4

QUE les intérêts soient payables semi-annuellement, soit le 2 juin et le 2 décembre de chaque année;

QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7);

QUE les obligations soient signées par le maire et le trésorier et que la Ville de Vaudreuil-Dorion, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

« ADOPTÉE »

#### **14-11-1151 Émission d'obligations / Résolution de courte échéance**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE, pour réaliser l'emprunt au montant total de 4 979 000 \$ effectué en vertu des Règlements n<sup>os</sup> 1085(1085-1), 1110, 1112, 1115, 1134, 1459, 1515, 1516, 1517, 1525, 1684 et 1646, la Ville de Vaudreuil-Dorion émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

- cinq (5) ans (à compter du 2 décembre 2014) en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2020 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les Règlements d'emprunt nos 1459, 1515, 1516, 1517, 1525 et 1646, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

« ADOPTÉE »

#### **14-11-1152 Service des travaux publics / Prolongation / Affectation temporaire / Contremaître de soutien**

CONSIDÉRANT la résolution 14-04-412;

CONSIDÉRANT la demande de prolongation d'embauche temporaire déposée par M. Olivier Van Neste, directeur du Service des travaux publics, en date du 5 novembre 2014;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine la prolongation de l'affectation de M. Jocelyn Grenier au poste temporaire de contremaître de soutien, et ce, pour la période comprise entre le 3 octobre et le 25 octobre 2014;

QU'il est entendu qu'au cours de cette période, M. Grenier bénéficie du salaire correspondant à la classe 14 - échelon 3, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la Politique salariale RH1-VD-95 ainsi qu'à l'Entente sur les conditions de travail des employés cadres en vigueur;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

#### **14-11-1153 Service des travaux publics / Unité – Parcs et espaces verts / Prolongation d'embauche / Journalière étudiante**

CONSIDÉRANT la résolution 14-11-1076;

CONSIDÉRANT la demande de prolongation d'embauche temporaire déposée par M. Pierre-Luc Séguin, contremaître – Parcs et espaces verts, en date du 5 novembre 2014;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine la prolongation d'embauche de M<sup>me</sup> Geneviève Châtelain à titre d'étudiante au poste de journalière au sein de l'unité – Parcs et espaces verts du Service des travaux publics, et ce, selon les besoins du service et sans horaire fixe, pour la période comprise entre le 10 novembre et le 21 novembre 2014, au salaire prévu à l'annexe « C – Salarié étudiant » de l'échelle salariale des employés cols bleus, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**14-11-1154 Renouvellement du contrat de service de PG Solutions pour l'année 2015**

CONSIDÉRANT que le contrat de service de PG Solutions doit être renouvelé pour l'année 2015;

CONSIDÉRANT que ce contrat est soustrait du processus d'appel d'offres prévu par la Loi en application du paragraphe 6 du premier aliéna de l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise le renouvellement du contrat de service de PG Solutions pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015, et ce, pour un montant de 110 887,63 \$, incluant les taxes applicables.

(Budget 2015)

« ADOPTÉE »

**14-11-1155 Programme d'accompagnement en loisirs pour les personnes handicapées / Animation Jeunesse / Aide financière 2014**

CONSIDÉRANT que la Ville de Vaudreuil-Dorion souhaite soutenir le choix d'activités de loisirs des personnes handicapées en versant une aide financière à l'organisme intéressé à leur offrir ce service;

CONSIDÉRANT le rapport déposé faisant état des actions et dépenses engendrées par l'organisme Animation Jeunesse relativement à l'application et la gestion du programme d'accompagnement en loisirs pour personnes handicapées;

CONSIDÉRANT que cet appui permet de développer la participation aux activités de loisirs des personnes handicapées en leur fournissant un service d'accompagnement;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QU'une somme de 25 506 \$, pour l'exercice financier 2014, soit versée à l'organisme Animation Jeunesse dans le cadre du programme d'accompagnement en loisirs pour les personnes handicapées;

QU'à cet effet sont autorisés les transferts de crédits suivants :

DE :	02-702-51-951	(Quote-part MRC culture)	10 506 \$
À :	02-590-00-970	(Aide financière – org. sociaux)	10 506 \$

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**14-11-1156 Mérite MMQ en gestion des risques / Ville lauréate du 1<sup>er</sup> prix / Acquisition / Valise de commandement / IvSoft Solutions**

CONSIDÉRANT que la Ville s'est vue remettre le 1<sup>er</sup> prix à la suite de sa mise en candidature à la 9<sup>e</sup> édition du Mérite MMQ en gestion des risques;

CONSIDÉRANT qu'à titre de lauréate de ce prix, la Ville reçoit une bourse de 10 000 \$ qui doit être utilisée notamment pour l'acquisition d'équipements ou matériels relatifs à un projet de gestion de risques;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite faire l'acquisition d'une valise de commandement IvSoft;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville procède à l'acquisition, pour le Service de sécurité incendie, d'une valise de commandement IvSoft comprenant un ordinateur intégré avec écran tactile, clavier, scanner, trépied et système de batteries au lithium, et ce, pour un montant de 11 491,75 \$, incluant les taxes applicables;

QUE cet équipement s'inscrit dans la gestion de risques en santé et sécurité au travail, notamment pour le dénombrement du personnel lors des interventions du Service de sécurité incendie;

QU'à cet effet sont autorisés les transferts de crédits suivants :

DE :	01-234-10-011	(Revenus divers)	10 000 \$
À :	03-200-00-725	(Transfert act. invest. – équip.)	10 000 \$

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**14-11-1157 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-14-42 / Fourniture d'eau potable embouteillée en situation particulière et en situation d'urgence**

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres par invitation pour la fourniture d'eau potable embouteillée en situation particulière et en situation d'urgence, 2 soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 5 novembre 2014 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, une seule des soumissions reçues est conforme aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-14-42;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence  
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le seul soumissionnaire conforme, en l'occurrence Distribution Richard Léger, 1050, chemin Saint-Thomas, Rigaud (Québec), J0P 1P0, pour la fourniture d'eau potable embouteillée en situation particulière et en situation d'urgence, et ce, pour un montant de 1 850 \$, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-14-42;

QUE le montant inscrit ci-dessus est utilisé à des fins de comparaison entre les soumissions reçues;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau de soumission de l'adjudicataire;

QUE le contrat soit accordé pour l'année 2015 incluant la possibilité de 2 années optionnelles renouvelables une année à la fois;

QUE le directeur du Service des travaux publics et le directeur du Service des eaux, ou toute personne de qui ils relèvent, soient autorisés à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant à la fourniture d'eau potable embouteillée en situation particulière et en situation d'urgence pour l'année 2015 jusqu'à concurrence des montants budgétés;

QU'à cet effet sont autorisés les transferts de crédits suivants :

DE :	02-130-00-140	(Salaire régulier – cadres)	5 000 \$
À :	02-415-10-615	(Fourniture eau embouteillée)	5 000 \$

Certificat de crédits suffisants émis et budget 2015.

« ADOPTÉE »

**14-11-1158 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-14-28 / Services de contrôle des animaux**

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour les services de contrôle des animaux, une seule soumission a été reçue et par la suite ouverte le 11 novembre 2014 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, la soumission reçue est conforme aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-14-28;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par Contrôle animal Vaudreuil-Soulanges, 1269, route Harwood, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 8P2, pour les services de contrôle des animaux, et ce, pour un montant de 30 865,04 \$, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-14-28;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau de soumission de l'adjudicataire;

QUE le contrat soit accordé pour l'année 2015 incluant la possibilité de 4 années optionnelles renouvelables une année à la fois;

QUE le directeur du Service des travaux publics, ou toute personne de qui il relève, soit autorisé à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant aux services de contrôle des animaux pour l'année 2015 jusqu'à concurrence du montant budgété.

(Budget 2015)

« ADOPTÉE »

**14-11-1159 Prolongation de contrat / Appel d'offres n° 401-110-12-33 / Services de sciage de bordures et trottoirs en béton pour entrées charretières**

CONSIDÉRANT que le contrat initial pour les services de sciage de bordures et trottoirs en béton pour entrées charretières adjugé par la résolution 12-05-457 était d'une durée d'un an finissant en 2012;

CONSIDÉRANT que le contrat a été prolongé pour les années 2013 et 2014 respectivement par les résolutions 13-02-165 et 14-02-163 et que le devis d'appel d'offres prévoit la possibilité de prolonger le contrat pour 2 années additionnelles renouvelables une à la fois;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics à l'effet de prolonger ledit contrat;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte de prolonger le contrat n° 401-110-12-33 adjugé à Construction S.R.B., 760, rue Rossiter, Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec), J3B 8J1, pour les services de sciage de bordures et trottoirs en béton pour entrées charretières, et ce, pour une année additionnelle, soit 2015;

QUE les coûts du contrat pour l'année optionnelle 2015 correspondent aux prix unitaires de la soumission de l'adjudicataire et que ces prix unitaires soient ajustés selon les conditions du devis;

QUE le directeur du Service des travaux publics, ou toute autre personne de qui il relève, soit autorisé à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant aux services de sciage de bordures et trottoirs en béton pour entrées charretières pour l'année 2015 jusqu'à concurrence du montant budgété.

(Budget 2015)

« ADOPTÉE »

**14-11-1160 Prolongation de contrat / Appel d'offres n° 401-110-12-17 /  
Services en arboriculture**

CONSIDÉRANT que le contrat initial pour les services en arboriculture adjudgé par la résolution 12-04-383 était d'une durée d'un an finissant en 2012;

CONSIDÉRANT que le contrat a été prolongé pour les années 2013 et 2014 respectivement par les résolutions 12-12-1174 et 13-11-1100 et que le devis d'appel d'offres prévoit la possibilité de prolonger le contrat pour 2 années additionnelles renouvelables une à la fois;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics à l'effet de prolonger ledit contrat;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte de prolonger le contrat n° 401-110-12-17 adjudgé à Arbo-Design inc., 125, rang Sainte-Sophie, Oka (Québec), J0N 1E0, pour les services en arboriculture, et ce, pour une année additionnelle, soit 2015;

QUE les coûts du contrat pour l'année optionnelle 2015 correspondent aux prix unitaires de la soumission de l'adjudicataire et que ces prix unitaires soient ajustés selon les conditions du devis;

QUE le directeur du Service des travaux publics, ou toute autre personne de qui il relève, soit autorisé à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant aux services en arboriculture pour l'année 2015 jusqu'à concurrence du montant budgété.

(Budget 2015)

« ADOPTÉE »

**14-11-1161 Prolongation de contrat / Appel d'offres n° 401-110-12-15 /  
Location de tracteurs avec opérateur (code 0660) équipés de faucheuses**

CONSIDÉRANT que le contrat initial pour la location de tracteurs avec opérateur (code 0660) équipés de faucheuses adjudgé par la résolution 12-05-453 était d'une durée d'un an finissant en 2012;

CONSIDÉRANT que le contrat a été prolongé pour les années 2013 et 2014 respectivement par les résolutions 13-02-164 et 14-03-269 et que le devis d'appel d'offres prévoit la possibilité de prolonger le contrat pour 2 années additionnelles renouvelables une à la fois;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics à l'effet de prolonger ledit contrat;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte de prolonger le contrat n° 401-110-12-15 adjudgé à Luc Castonguay inc., 464, rue Lafleur, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 6N4, pour la location de tracteurs avec opérateur (code 0660) équipés de faucheuses, et ce, pour une année additionnelle, soit 2015;

QUE les coûts du contrat pour l'année optionnelle 2015 correspondent aux prix unitaires de la soumission de l'adjudicataire et que ces prix unitaires soient ajustés selon les conditions du devis;

QUE le directeur du Service des travaux publics, ou toute autre personne de qui il relève, soit autorisé à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant à la location de tracteurs avec opérateur (code 0660) équipés de faucheuses pour l'année 2015 jusqu'à concurrence du montant budgété.

(Budget 2015)

« ADOPTÉE »

**14-11-1162 Prolongation de contrat / Appel d'offres n° 401-110-12-18 /  
Réfection de bordures, trottoirs et revêtement de chaussée**

CONSIDÉRANT que le contrat initial pour la réfection de bordures, trottoirs et revêtement de chaussée adjudgé par la résolution 12-04-384 était d'une durée d'un an finissant en 2012;

CONSIDÉRANT que le contrat a été prolongé pour les années 2013 et 2014 respectivement par les résolutions 12-12-1173 et 13-11-1101 et que le devis d'appel d'offres prévoit la possibilité de prolonger le contrat pour 2 années additionnelles renouvelables une à la fois;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics à l'effet de prolonger ledit contrat;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte de prolonger le contrat n° 401-110-12-18 adjudgé à Les Pavages La Cité B.M. inc., 2500, rang Saint-Antoine, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 8P2, pour la réfection de bordures, trottoirs et revêtement de chaussée, et ce, pour une année additionnelle, soit 2015;

QUE les coûts du contrat pour l'année optionnelle 2015 correspondent aux prix unitaires de la soumission de l'adjudicataire et que ces prix unitaires soient ajustés selon les conditions du devis;

QUE le directeur du Service des travaux publics, ou toute autre personne de qui il relève, soit autorisé à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant à la réfection de bordures, trottoirs et revêtement de chaussée pour l'année 2015 jusqu'à concurrence du montant budgété.

(Budget 2015)

**« ADOPTÉE »**

**14-11-1163 Prolongation de contrat / Appel d'offres n° 401-110-12-10 /  
Services d'un électricien**

CONSIDÉRANT que le contrat initial pour les services d'un électricien adjudgé par la résolution 12-03-275 était d'une durée d'un an finissant en 2012;

CONSIDÉRANT que le contrat a été prolongé pour les années 2013 et 2014 respectivement par les résolutions 12-12-1171 et 13-11-1104 et que le devis d'appel d'offres prévoit la possibilité de prolonger le contrat pour 2 années additionnelles renouvelables une à la fois;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics à l'effet de prolonger ledit contrat;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte de prolonger le contrat n° 401-110-12-10 adjudgé à Michel Guimont Entrepreneur Électricien Itée, 2222, avenue Charland Est, Montréal (Québec), H1Z 1B4, pour les services d'un électricien, et ce, pour une année additionnelle, soit 2015;

QUE les coûts du contrat pour l'année optionnelle 2015 correspondent aux prix unitaires de la soumission de l'adjudicataire et que ces prix unitaires soient ajustés selon les conditions du devis;

QUE le directeur du Service des travaux publics, ou toute autre personne de qui il relève, soit autorisé à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant aux services d'un électricien pour l'année 2015 jusqu'à concurrence du montant budgété.

(Budget 2015)

**« ADOPTÉE »**



**14-11-1164 Prolongation de contrat / Appel d'offres n° 401-110-11-03 / Coupe de gazon des parcs et espaces verts**

CONSIDÉRANT que le contrat initial pour la coupe de gazon des parcs et espaces verts adjugé par la résolution 11-03-240 était d'une durée d'un an finissant en 2011;

CONSIDÉRANT que le contrat a été prolongé pour les années 2012, 2013 et 2014 respectivement par les résolutions 12-02-169, 13-02-167 et 14-04-335 et que le devis d'appel d'offres prévoit la possibilité de prolonger le contrat pour une année additionnelle;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics à l'effet de prolonger ledit contrat;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte de prolonger le contrat n° 401-110-11-03 adjugé à Paysagiste Michael C. (9187-4032 Québec inc.), 58, rue Birchview, Dollard-des-Ormeaux (Québec), H9A 2Y4, pour la coupe de gazon des parcs et espaces verts, et ce, pour une année additionnelle, soit 2015;

QUE les coûts du contrat pour l'année optionnelle 2015 correspondent aux prix unitaires de la soumission de l'adjudicataire et que ces prix unitaires soient ajustés selon les conditions du devis;

QUE le directeur du Service des travaux publics, ou toute autre personne de qui il relève, soit autorisé à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant à la coupe de gazon des parcs et espaces verts pour l'année 2015 jusqu'à concurrence du montant budgété.

(Budget 2015)

« ADOPTÉE »

**14-11-1165 Prolongation de contrat / Appel d'offres n° 401-110-13-20 / Location de machineries lourdes avec opérateur pour l'entretien des routes non asphaltées**

CONSIDÉRANT que le contrat initial pour la location de machineries lourdes avec opérateur pour l'entretien des routes non asphaltées adjugé par la résolution 13-05-552 était d'une durée d'un an finissant en 2013;

CONSIDÉRANT que le contrat a été prolongé pour l'année 2014 par la résolution 13-11-1110 et que le devis d'appel d'offres prévoit la possibilité de prolonger le contrat pour 3 années additionnelles renouvelables une à la fois;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics à l'effet de prolonger ledit contrat;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte de prolonger le contrat n° 401-110-13-20 adjugé à Les Entreprises C. Sauvé inc., 429, chemin du Fleuve, Coteau-du-Lac (Québec), J0P 1B0, pour la location de machineries lourdes avec opérateur pour l'entretien des routes non asphaltées, et ce, pour une année additionnelle, soit 2015;

QUE les coûts du contrat pour l'année optionnelle 2015 correspondent aux prix unitaires de la soumission de l'adjudicataire et que ces prix unitaires soient ajustés selon les conditions du devis;

QUE le directeur du Service des travaux publics, ou toute autre personne de qui il relève, soit autorisé à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant à la location de machineries lourdes avec opérateur pour l'entretien des routes non asphaltées pour l'année 2015 jusqu'à concurrence du montant budgété.

(Budget 2015)

« ADOPTÉE »

**14-11-1166 Prolongation de contrat / Appel d'offres n° 401-110-13-06 /  
Location de balais de rue avec opérateur et d'un camion-citerne  
avec opérateur**

CONSIDÉRANT que le contrat initial pour la location de balais de rue avec opérateur et d'un camion-citerne avec opérateur adjugé par la résolution 13-03-275 était d'une durée d'un an finissant en 2013;

CONSIDÉRANT que le contrat a été prolongé pour l'année 2014 par la résolution 13-11-1109 et que le devis d'appel d'offres prévoit la possibilité de prolonger le contrat pour 3 années additionnelles renouvelables une à la fois;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics à l'effet de prolonger ledit contrat;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte de prolonger le contrat n° 401-110-13-06 adjugé à Balaye-Pro inc., 280, montée de Liesse, Saint-Laurent (Québec), H4T 1N8, pour la location de balais de rue avec opérateur et d'un camion-citerne avec opérateur, et ce, pour une année additionnelle, soit 2015;

QUE les coûts du contrat pour l'année optionnelle 2015 correspondent aux prix unitaires de la soumission de l'adjudicataire et que ces prix unitaires soient ajustés selon les conditions du devis;

QUE le directeur du Service des travaux publics, ou toute autre personne de qui il relève, soit autorisé à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant à la location de balais de rue avec opérateur et d'un camion-citerne avec opérateur pour l'année 2015 jusqu'à concurrence du montant budgété.

(Budget 2015)

« ADOPTÉE »

**14-11-1167 Prolongation de contrat / Appel d'offres n° 401-110-13-16 /  
Services d'inspection et d'entretien du réseau de distribution d'eau potable**

CONSIDÉRANT que le contrat initial pour les services d'inspection et d'entretien du réseau de distribution d'eau potable adjugé par la résolution 13-05-467 était d'une durée d'un an finissant en 2013;

CONSIDÉRANT que le contrat a été prolongé pour l'année 2014 par la résolution 14-02-113 et que le devis d'appel d'offres prévoit la possibilité de prolonger le contrat pour 3 années additionnelles renouvelables une à la fois;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics à l'effet de prolonger ledit contrat;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte de prolonger le contrat n° 401-110-13-16 adjugé à Aqua Data inc., 95, 5<sup>e</sup> Avenue, Pincourt (Québec), J7V 5K8, pour les services d'inspection et d'entretien du réseau de distribution d'eau potable, et ce, pour une année additionnelle, soit 2015;

QUE les coûts du contrat pour l'année optionnelle 2015 correspondent aux prix unitaires de la soumission de l'adjudicataire et que ces prix unitaires soient ajustés selon les conditions du devis;

QUE le directeur du Service des travaux publics, ou toute autre personne de qui il relève, soit autorisé à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant aux services d'inspection et d'entretien du réseau de distribution d'eau potable pour l'année 2015 jusqu'à concurrence du montant budgété.

(Budget 2015)

« ADOPTÉE »

**14-11-1168 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-14-29 / Assurance chantier / Agrandissement et mise à niveau de l'usine d'épuration**

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour une assurance chantier pour l'agrandissement et la mise à niveau de l'usine d'épuration, 4 soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 13 novembre 2014 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions réalisée par la firme RCGT en date de ce jour;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, une des soumissions reçues n'est pas conforme alors que les 3 autres soumissions sont substantiellement conformes aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-14-29;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire conforme substantiellement, en l'occurrence Renaud Assurances et gestion de risques, 1165, boulevard Lebourgneuf, bureau 320, Québec (Québec), G2K 2C9, pour une assurance chantier pour l'agrandissement et la mise à niveau de l'usine d'épuration, et ce, pour un montant de 133 375 \$, excluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-14-29;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1605.

« ADOPTÉE »

**14-11-1169 Ratification / Adjudication de contrat / Achat regroupé / UMQ / Fourniture de produit chimique Pass-10 pour l'année 2015**

CONSIDÉRANT la résolution 12-10-907 adoptée le 1<sup>er</sup> octobre 2012 par laquelle le Conseil mandatait l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de procéder en son nom à une demande de soumissions pour un achat regroupé pour la fourniture de produits chimiques pour l'année 2013 à 2017;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'ouverture et l'analyse des soumissions, l'UMQ a adjugé à Kemira Water Solutions Canada inc. le contrat pour la fourniture du produit chimique Pass-10 pour l'année 2015;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville ratifie l'adjudication du contrat à Kemira Water Solutions Canada inc. pour la fourniture du produit chimique Pass-10 pour l'année 2015, et ce, pour un taux unitaire de 0,359 \$ le kilogramme liquide incluant le transport et les taxes applicables;

QUE le directeur du Service des eaux, ou toute personne de qui il relève, soit autorisé à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant à la fourniture du produit chimique Pass-10 pour l'année 2015 et qu'il soit également autorisé à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété.

(Budget 2015)

« ADOPTÉE »

**14-11-1170 Ordre de changement n° 2 / Appel d'offres n° 401-110-14-24 /  
Entrepreneur général / Aménagement du parc de la Paix – phase 2**

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville prend acte et approuve l'ordre de changement n° 2 de l'entrepreneur général relié au projet « Aménagement du parc de la Paix (phase 2) – appel d'offres n° 401-110-14-24 » totalisant un montant de 22 176 \$, taxes applicables non comprises;

QUE cette dépense soit financée par le fonds de parcs, terrains de jeux et espaces verts.

« ADOPTÉE »

**14-11-1171 Report de l'étude / Dérogation mineure / 600, avenue Saint-Charles /  
Enseignes / Lot 2 824 929 / Zone C2-306 / CCU n° 14-10-162**

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure produite par Suncor Energy Products Partnership;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 1<sup>er</sup> novembre 2014 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT que le Conseil souhaite approfondir l'étude de la présente demande;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
ET RÉSOLU unanimement

QUE l'étude de la demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 600, avenue Saint-Charles, soit reportée à une séance ultérieure.

« ADOPTÉE »

**14-11-1172 Adoption / Règlement n° 1694-01 / Règlement modifiant le Règlement de  
stationnement (RMH 330)**

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1694-01 et renoncent à sa lecture;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin  
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1694-01 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de stationnement (RMH 330) ».

« ADOPTÉE »

**14-11-1173 Adoption / Règlement n° 1270-48 / Modification / Affectation du sol /  
Secteur au sud de la rue Henry-Ford entre l'avenue Marier et la route  
Harwood**

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 20 octobre 2014 un projet de règlement portant le n° 1270-48 modifiant le Règlement du Plan d'urbanisme numéro 1270;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 17 novembre 2014 à 19 h;

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1270-48 et renoncent à sa lecture;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1270-48 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement du Plan d'urbanisme numéro 1270 afin d'agrandir la grande affectation du sol « Habitation de moyenne et forte densité (H-MF) » à même une partie de la grande affectation du sol « Industrie mixte (I-M) » au sud de la rue Henry-Ford entre l'avenue Marier et la route Harwood ».

« ADOPTÉE »

**14-11-1174 Adoption / Règlement n° 1275-219 / Agrandissement de la zone H1-660 / Intégration des nouvelles zones H1-681, H1-682, H1-683, H1-684 et H1-685 et des grilles des usages et normes / Secteur au sud de la rue Henry-Ford entre l'avenue Marier et la route Harwood**

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 3 novembre 2014 un projet de règlement portant le n° 1275-219 modifiant le Règlement de zonage numéro 1275;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 17 novembre 2014 à 19 h;

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1275-219 et renoncent à sa lecture;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin  
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1275-219 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin d'agrandir la zone H1-660 à même une partie de la zone H1-669 au plan de zonage, d'intégrer les nouvelles zones H1-681, H1-682, H1-683, H1-684 et H1-685 à même une partie de la zone I2-645 au plan de zonage, ainsi que d'intégrer les nouvelles grilles des usages et normes de ces nouvelles zones ».

« ADOPTÉE »

**14-11-1175 Adoption de projet / Règlement n° 1273-07 / Lotissement / Modification / Opérations cadastrales / Exclusions / Paiement et cession de terrains pour fins de parcs, terrains de jeux ou espaces naturels**

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
ET RÉSOLU unanimement

QUE le projet de règlement n° 1273-07 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de lotissement numéro 1273 afin de modifier les opérations cadastrales exclues du paiement et de la cession de terrains pour fins de parcs ou de terrains de jeux ou d'espaces naturels »

soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 8 décembre 2014 à 19 h à l'hôtel de ville aux fins de cette consultation et qu'à cet effet le greffier publie les avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

**14-11-1176 Avis de motion / Règlement n° 1273-07 / Lotissement / Modification / Opérations cadastrales / Exclusions / Paiement et cession de terrains pour fins de parcs, terrains de jeux ou espaces naturels**

Le conseiller M. Paul Dumoulin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement de lotissement numéro 1273 afin de modifier les opérations cadastrales exclues du paiement et de la cession de terrains pour fins de parcs ou de terrains de jeux ou d'espaces naturels.

**14-11-1177 Autorisation de la direction générale**

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele  
ET RÉSOLU unanimement

D'entériner l'autorisation suivante accordée par la direction générale :

- Tenue de la grande guignolée des médias le 4 décembre 2014 à l'intersection située face au 47, boulevard de la Cité-des-Jeunes.

**« ADOPTÉE »**

**14-11-1178 Période de questions – Élus**

Les membres du Conseil ont maintenant la possibilité de soumettre leurs commentaires ou questions au Conseil.

**14-11-1179 Période de questions – Assistance**

Toutes les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

**14-11-1180 Levée de la séance**

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
ET RÉSOLU unanimement

QU'à 20 h 26 la séance soit levée.

**« ADOPTÉE »**

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

---

Guy Pilon, maire

---

Mélissa Côté, notaire  
Greffière adjointe